

BONDUELLE

Société en commandite par actions au capital de 56 000 000 €
Siège social : La Woestyne, 59173 Renescure.
447 250 044 R.C.S. Dunkerque

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 2 DECEMBRE 2010

Villeneuve d'Ascq, le 09 novembre 2010

Communiqué

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le Jeudi 2 décembre 2010 à 17 H au Siège Administratif à VILLENEUVE D'ASCQ

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 25.10.2010 et l'avis de convocation sera publié au BALO du 15.11.2010 et dans un journal d'annonces légales – La Voix du Nord - le 15.11.2010.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de commerce seront mis en ligne sur le site internet de la société www.bonduelle.com au plus tard le vingt et unième jour précédant l'assemblée.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du code de commerce seront tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée. Conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société.